

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2022

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie Martin assistait à la réunion.

Monsieur Le Maire fait un point sur l'ordre du jour transmis avec les pièces

- le Compte administratif 2021 et budget 2022. Puis sur un même tableau nous avons les chiffres comparatifs sur les cinq dernières années.
- Monsieur Le Maire informe également que sur l'ordre du jour reçu, il manque un point concernant la validation du PLUI et demande l'accord de l'assemblée pour le rajout de ce point. Le conseil municipal à l'unanimité valide le rajout du point à l'ordre du jour.3

Monsieur Le Maire explique que les conseils municipaux de chaque commune doivent valider le PLUI tel qu'il a été publié par la communauté de commune afin de faire entrer dans la phase suivante l'enquête publique.

C'est dans cette enquête publique que les élus et les administrés pourront faire des remarques et formuler des attentes, revendiquer des attentes, etc... Il faudra expliquer à nos concitoyens que c'est pendant cette enquête qu'il pourra être pris en compte certaines réclamations.

Sur la partie riscloise nous allons perdre les 2/3 de la surface constructible telle ce qui était précédemment inscrit sur la carte communale. Notre obligation est de réduire de 2/3 et en 2050 certainement reconstruire sur les mêmes sols. »

- Monsieur Le Maire indique l'ajournement de certaines décisions en Finances comme la vente de ferrailles et le bois.
- Concernant la délibération pour l'aménagement de la Halle elle est sans objet, celle-ci a été rattachée à l'ancienne délibération du dernier conseil municipal. Demande de subvention au Conseil Départemental sur la MOE.

Nous avons souhaité ce soir, vous présenter les deux personnes qui ont rejoint l'équipe administrative. Séverine PIERRE, DGS, qui était présente à l'occasion des élections présidentielles et Marie-Joséphine PETIT, agent d'accueil a pris son poste au mois de mars au secrétariat.

Monsieur le Maire lui souhaite donc la bienvenue et en profite pour remercier Julie Martin qui en l'absence pour maladie de Séverine PIERRE, a dû rédiger ce matin les projets de délibérations.

Monsieur Le Maire informe que ce conseil municipal de ce soir, est très orienté sur les finances : compte administratif, compte de gestion et Budget.

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que le budget qui sera présenté, comprend la vente du bâtiment situé aux 100 et 112 places des Arènes (anciens abattoirs et club-house) ainsi que les financements extérieurs demandés au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour un emprunt de 150 000 € (Aménagement Halle) et un de 300 000€ (réfection urgente des goulottes de la piscine).

COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire s'excuse de ne pas avoir pu transmettre le compte rendu de la séance du 10 février 2022 dans les temps impartis. Il propose à l'assemblée de le faire voter lors du prochain conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 10 février 2022 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal du 19 mai 2022.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal du 19 mai 2022.

ARRETES DEPUIS LE PRECEDENTS CONSEIL

AR2022-61	14/2/22	AR Renouvellement Disponibilité - MALTEMPI Yannick
AR2022-62	14/2/22	Arrêté de mise en congés maladie ordinaire COVID - CARRERE Julie
AR2022-63	14/2/22	Arrêté de mise en congés maladie ordinaire COVID - REILLE Philippe
AR2022-64	15/2/2022	Arrêté occupation domaine public FAGET Mathieu avec nacelle
AR2022-65	15/02/2022	Arrêté stationnement Tour auto 2022 pour le 29-04-2022
AR2022-66	16/02/2022	ASA Garde d'enfant - Joanes BERNADET
AR2022-67	16/02/2022	AR Radiation SERRALTA Brigitte
AR2022-68	16/2/22	AR débit de boissons Salsa Campo 26 février 2022 fermeture tardive
AR2022-69	22/2/22	AR d'accident de service BIANCHI Patrice
AR2022-70	22/2/22	AR IFSE PETIT Marie Joséphine
AR2022-71	28/2/22	AR stationnement ROLLIN LEVAGE rue de la Carderie pour le 04/04/2022
AR2022-72	28/2/22	AR stationnement tour cycliste du Madiran pour le 02/04/2022
AR2022-73	28/2/22	AR Stagiatisation CHILLOUX Stéphanie
AR2022-74	28/2/22	AR fin de délégation OECD SERRALTA et CARRERE
AR2022-75	2/3/22	AR Circulation et stationnement pour des travaux de tirage et raccordement de câbles fibre optique pour le compte de Gers Numérique
AR2022-76	4/3/22	AVT Echelon - BARBE Catherine
AR2022-77	4/3/22	AVT Echelon - BERNADET Joanes
AR2022-78	4/3/22	AVT Echelon - BONNET Manon
AR2022-79	4/3/22	AVT Echelon - CABIRO Anne-Marie
AR2022-80	4/3/22	AVT Echelon - COURTADE Xavier

AR2022-81	4/3/22	AVT Echelon - ESTER Maryse
AR2022-82	4/3/22	AVT Echelon - FRUTOS Alexandre
AR2022-83	4/3/22	AVT Echelon - LEQUEUX Maxime
AR2022-84	04/03/22	AR maladie Frutos du 04 mars au 04 avril 2022
AR2022-85	4/3/22	AR d'accident de service BIANCHI Patrice
AR2022-86	7/3/22	AR Circulation et stationnement pour travaux d'assainissement
AR2022-87	14/3/22	AR de stationnement pour travaux de traitement des arbres
AR2022-88	14/3/22	AR Radiation CARRERE Julie
AR2022-89	16/3/22	AR stationnement pour travaux de charpente
AR2022-90	17/3/22	AR stationnement déménagement 16 rue des Pyrénées M. HENRI
AR2022-91	17/3/22	AR Mutation PIERRE Séverine
AR2022-92	17/3/22	AR Attribution NBI - PIERRE Séverine
AR2022-93	17/3/22	AR Attribution IFSE - PIERRE Séverine
AR2022-94	17/3/22	AR Attribution CIA - PIERRE Séverine
AR2022-95	18/3/22	AR stationnement ROLLIN LEVAGE rue de la Carderie annule et remplace pour le 04/04/2022
AR2022-96	19/3/22	AR d'interdiction de stationnement permanent lors manifestation à la halle pour le 1 et 3 rue des Pyrénées
AR2022-97	23/3/22	AR Autorisation de vente au déballage
AR2022-98	23/3/22	AR débit de boisson
AR2022-99	24/3/22	AR Stationnement et circulation TMH pour POINT VERT
AR2022-100	31/3/22	AR Modificatif Mutation PIERRE Séverine
AR2022-101	1/4/22	AR occupation domaine public place de l'Eglise école maternelle
AR2022-102	1/4/22	AR stationnement pour nettoyage par les services techniques
AR2022-103	4/4/22	AR occupation cirque LANDRI
AR2022-104	4/4/22	AR maladie FRUTOS du 05 avril au 29 avril

DECISIONS MUNICIPALES

DM2022-06 : Location gîtes communaux (annule et remplace DM 2021-16)

DM2022-07 : Règlement sinistre candélabre place du foirail

DM2022-08 : MAPA Travaux d'urgence pour la réfection des goulottes des bassins de la piscine

DELIBERATIONS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL DRESSE PAR MADAME BRUNEL ISABELLE, COMPTABLE PUBLIQUE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la comptable publique accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que la comptable publique a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient de statuer :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par la comptable publique pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Aucunes observations et abstentions. Le compte de gestion du budget communal est approuvé à l'unanimité.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT DRESSE PAR MADAME BRUNEL ISABELLE, COMPTABLE PUBLIQUE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la comptable publique accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient de statuer :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par la comptable publique pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Aucunes observations et abstentions. Le compte de gestion du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

-Monsieur Le maire présente le CA- BP 2021 présentation du tableau retraçant les cinq dernières années

-Monsieur Le Maire expose le tableau récapitulatif les cinq dernières années.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	Réalisé	MOYENNE 2016-2021	PREVISIONNEL 2022
011 - Charges à caractère général	697 117.00 €	336 223.04 €	341117.13	810660
012- Charges de personnel	724 195.00 €	619 586.65 €	644798.09	785956.74
014 - Atténuations de produits	6 045.00 €	6 045.00 €	7 536.83	4175
65 - Autres charges de gestion courante	221 052.00 €	212 198.80 €	187557.8	237435
66 - Charges financières	52 230.00 €	52 227.44 €	67351.81	50862
67 - Charges exceptionnelles	58 800.00 €	9 259.81 €	5202.4	46690
022 - Dépenses imprévues	100 000.00 €			150000
023 - Virement à la section d'investissement	936 611.00 €		709509.28	785818.76
042 - Opérations d'ordre entre sections	42 505.00 €	72 882.85 €	71633.12	43506
TOTAL	2 838 555.00 €	1 308 423.59 €	2 034 706.46	2915103.5

RECETTES	Prévu	Réalisé	MOYENNE 2016-2021	PREVISIONNEL 2022
013 - Atténuations de charges	0.00 €	3 806.92 €	26 880.14 €	53 700.00 €
70 - Produits des services	57 100.00 €	64 201.50 €	70 953.45 €	1 034 112.00 €
73 - Impôts et taxes	1 037 029.00 €	1 080 779.49 €	1 008 900.76 €	472 304.00 €
74 - Dotations, subventions	458 095.00 €	486 153.15 €	504 236.48 €	26 340.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	45 000.57 €	64 584.45 €	64 395.06 €	1 000.00 €
77 - Produits exceptionnels		9 640.00 €	8 044.15 €	6 000.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	42 505.00 €	63 882.85 €	51 850.82 €	42 505.00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 198 825.43 €		1 093 059.62 €	1 279 142.50 €
TOTAL	2 838 555.00 €	1 773 048.36 €	2 828 320.48 €	2 915 103.50 €

-Monsieur Le Maire explique que les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts que nous remboursons. Nous constatons qu'en comparaison de la moyenne 2016-2021, nous restons dans des situations similaires.

-Monsieur Le Maire demande, si des explications sur les charges à caractère générales sont nécessaires ?

-Monsieur LAJUS demande s'il n'y a pas une erreur sur le chapitre 73-Impôts et taxes.

-Monsieur Le Maire indique que les écarts viennent de la nouvelle fiscalité sur l'annulation de la taxe d'habitation cependant, nous avons de nouvelles dotations qui arrivent sur d'autres lignes.

-Monsieur le Maire précise que lorsque nous arriverons au vote du budget, que celui-ci a été fait en adéquation avec les augmentations du coût de l'énergie.

La section de fonctionnement se situe dans la continuité de l'année précédente car nous basons sur la réalité pour élaborer le budget. En investissement, l'objectif est de mettre en œuvre les décisions, réadapter les financements et retranscrire l'ensemble dans le budget.

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	Réalisé
20 - Immobilisations incorporelles	62 988.33	54 313.51
21 - Immobilisations corporelles	489 538.20	323 275.14
23 - Immobilisations en cours	2 368 664.30	1 122 075.09
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts + caution	139 600.00	139 037.87
040 - Opérations d'ordre	42 505.00	63 882.85
041- Opérations patrimoniales	90 816.00	89 456.35
001 - Solde d'exécution section investissement reporté	99 130.17	
TOTAL	3 293 242.00	1 792 040.81
RECETTES	Prévu	Réalisé
13 - Subventions d'investissement	1 655 816.76	364 633.10
10 - Dotations	155 000.77	236 136.49
1068 - Excédent de fonctionnement	261 942.47	261 942.47
16- Emprunt + Caution	150 550.00	
21 - immobilisations corporelles		
23 - immobilisations en cours		285 808.94
27 - autres immobilisations financières		2 250.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	936 611.00	
040 - Opérations d'ordre	42 505.00	72 882.85
041 - Opérations patrimoniales	90 816.00	89 456.35
TOTAL	3 293 242.00	1 313 110.20

-Monsieur Le Maire : « Quand nous arriverons au budget 2022, vous pourrez voir que nous avons été vigilants sur l'augmentation des coûts de l'énergie.

Concernant les achats de décorations de Noël, les dépenses sont déjà réalisées car nous profitons des soldes pour les renouveler.

Sur le matériel sportif, le moniteur des sports nous a demandé du matériel APS.

Sur la ligne 61521, entretien RD 935, nous avons accepté de prendre un contrat d'entretien avec l'entreprise Soulés pour solder les travaux.
 Les contrats assurance, ont été renégociés par un marché.
 Pour les frais de télécommunication qui sont assez élevé, c'est Julie CARRERE la précédente DGS, avait renégocié les contrats mobiles et fixes ».

Compte administratif 2021-Budget 2022

		FONCTIONNEMENT 2022					
ARTICLES	PREVISIONS BP 2022	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	Engagé	
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL							
60611	EAU	11 000.00 €	10 245.05 €	12 000.00 €	47.19 €		
	TOTAL 60611	11 000.00 €	10 245.05 €	12 000.00 €	47.19 €	0	
60612	ELECTRICITE	75 000.00 €	65 820.00 €	158 512.00 €	36 137.59 €		
	TOTAL 60612	75 000.00 €	65 820.00 €	158 512.00 €	36 137.59 €	0	
60621	COMBUSTIBLES	12 000.00 €	7 712.55 €	17 500.00 €	5 706.19 €		
	TOTAL 60621	12 000.00 €	7 712.55 €	17 500.00 €	5 706.19 €	0	
60622	CARBURANTS	8 000.00 €	7 772.26 €	17 500.00 €	3 328.52 €		
	TOTAL 60622	8 000.00 €	7 772.26 €	17 500.00 €	3 328.52 €	0	
60624	ANTIDERAPANT ET PRODUITS PISCINE	1 500.00 €	2 126.63 €	2 400.00 €			
	PRODUITS DE TRAITEMENT	3 000.00 €	6 391.77 €	9 000.00 €	150.84 €	1461.9	
	TOTAL 60624	4 500.00 €	8 518.40 €	11 400.00 €	150.84 €	1 461.90 €	
60631	FOURNITURE BAIN DOUCHE	1 000.00 €		1 000.00 €			
	FOURNITURES ARENES	1 000.00 €	982.12 €	1 000.00 €			
	FOURNITURES ENTRETIEN ELECTRICITE	2 500.00 €	2 059.16 €	3 000.00 €	1 599.60 €	650.74	
	FOURNITURES PLOMBERIE	2 500.00 €	346.36 €	2 500.00 €	1 144.54 €		
	SACS POUBELLES	900.00 €	576.48 €	900.00 €	16.99 €		
	PRODUITS ENTRETIEN	4 000.00 €	1 963.33 €	3 000.00 €	781.15 €		
	BOIS	500.00 €	132.22 €	500.00 €			
	QUINCAILLERIE VISSERIE FERRONERIE	2 000.00 €	1 931.25 €	2 100.00 €	298.01 €		
	MACONNERIE	4 000.00 €	2 186.42 €	3 000.00 €	710.06 €		
	PEINTURE ET ACCESSOIRES	2 000.00 €	2 515.77 €	2 500.00 €			
	TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAUX + BUNGALOWS	3 000.00 €	2 872.85 €	2 000.00 €	387.62 €		
	AUTRES FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000.00 €	8 838.15 €	9 000.00 €	5 013.52 €		
	Divers	75 000.00 €		75 000.00 €			
	TOTAL 60631	105 400.00 €	24 404.11 €	105 500.00 €	9 951.49 €	650.74 €	
60632	DECORATION NOEL	3 000.00 €	2 661.60 €	3 000.00 €		2966.4	
	AMENAGEMENT BUNGALOWS / PISCINE	2 000.00 €	2 042.70 €	2 500.00 €	1 792.70 €	0	
	PETIT MATERIEL SPORTIF	500.00 €		2 500.00 €		2221.36	
	AUTRES PETITS EQUIPEMENTS DIVERS	4 000.00 €	2 696.55 €	3 000.00 €	1 003.13 €		
	TOTAL 60632	9 500.00 €	7 400.85 €	11 000.00 €	2 795.83 €	5 187.76 €	
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	3 000.00 €	3 409.31 €	4 000.00 €	2 572.15 €		
	TOTAL 60633	3 000.00 €	3 409.31 €	4 000.00 €	2 572.15 €	- €	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL ST	2 000.00 €	1 778.20 €	2 000.00 €	1 540.99 €		
	VETEMENTS DE TRAVAIL AUTRES	1 000.00 €	434.07 €	1 000.00 €			
	TOTAL 60636	3 000.00 €	2 212.27 €	3 000.00 €	1 540.99 €	- €	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000.00 €	3 390.75 €	3 000.00 €	1 691.36 €		
	TOTAL 6064	3 000.00 €	3 390.75 €	3 000.00 €	1 691.36 €	- €	
6065	LIVRES MEDIATHEQUE	3 862.00 €	3 864.08 €	3 858.00 €	416.79 €	416.79	
	TOTAL 6065	3 862.00 €	3 864.08 €	3 858.00 €	416.79 €	416.79 €	
6068	PHARMACIE ATELIERS	100.00 €	57.83 €	100.00 €	48.89 €		
	PHARMACIE PISCINE	100.00 €		100.00 €			
	FLEURS + FOURNIT.ESPACES VERTS	10 000.00 €	7 928.04 €	8 000.00 €	3 804.15 €		
	MAISONS FLEURIES	1 330.00 €	605.00 €	1 050.00 €			
	RATICIDE	450.00 €		500.00 €	186.60 €		
	AUTRES FOURNITURES DIVERSES	5 000.00 €	5 276.04 €	5 000.00 €	50.19 €		
	OUTILLAGE	550.00 €		500.00 €	164.82 €		
	Divers	16 318.00 €		13 438.00 €			
	TOTAL 6068	33 848.00 €	13 866.91 €	28 688.00 €	4 254.65 €	- €	
	RELIURE DES REGISTRES	500.00 €	1 120.29 €	500.00 €			
	STERILISATION CHATS ERRANTS	800.00 €	730.00 €	800.00 €			
611	TRAITEMENT DECHETS VERTS	1 000.00 €	408.60 €	1 000.00 €	561.60 €		
	TOTAL 611	2 300.00 €	2 258.89 €	2 300.00 €	561.60 €	- €	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 000.00 €	1 885.17 €	4 000.00 €	1 690.72 €		
	TOTAL 6135	2 000.00 €	1 885.17 €	4 000.00 €	1 690.72 €	- €	
61521	ELAGAGE ET BROyage + ABATTAGE ARBR	7 000.00 €	7 938.00 €	7 000.00 €	5 940.00 €		
	CONTRAT CHARMETTES + DIUSSE + ST RAP	16 000.00 €	15 957.30 €	17 000.00 €	2 449.24 €		
	ENTRETIEN RD935		568.42 €	2 370.00 €	568.40 €		
	ENTRETIEN DIVERS TERRAINS (PELLE)	11 000.00 €	9 447.00 €	5 000.00 €			
	TOTAL 61521	34 000.00 €	33 910.72 €	31 370.00 €	8 957.64 €	- €	
615221	CARRELAGES PISCINE	3 000.00 €	3 180.00 €	3 000.00 €			
	TOITURE MAIRIE			20 500.00 €	20 404.92 €	1415.76	
	TOITURES WC + BUVETTE FOIRAIL (10500)						
	DIVERS BATIMENTS	39 942.00 €	15 080.72 €	20 000.00 €	8 035.29 €		
	Divers	75 000.00 €		75 000.00 €			
	TOTAL 615221	117 942.00 €	18 260.72 €	118 500.00 €	28 440.21 €	1 415.76 €	

615228	TRAVAUX LOGEMENTS POMPIERS			11 360.00 €		
	TOTAL 615228		- €	11 360.00 €	- €	- €
615231	DIVERS ENTRETIEN VOIRIE	2 000.00 €	1 924.20 €	4 000.00 €	1 032.00 €	
	TOTAL 615231	2 000.00 €	1 924.20 €	4 000.00 €	1 032.00 €	- €
615232	ENTRETIEN RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	3 500.00 €	4 240.19 €	4 500.00 €		
	TOTAL 615232	3 500.00 €	4 240.19 €	4 500.00 €	- €	- €
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	15 000.00 €	12 425.83 €	15 000.00 €	4 321.58 €	
	Divers	75 000.00 €		75 000.00 €		
	TOTAL 61551	90 000.00 €	12 425.83 €	90 000.00 €	4 321.58 €	- €
61558	EXTINCTEUR	2 500.00 €	2 490.48 €	2 500.00 €		
	ENTRETIEN MATERIEL SERVICES TECHNIQUE	3 500.00 €	2 403.69 €	8 000.00 €	4 451.30 €	
	Divers		2 038.58 €	1 000.00 €		
	TOTAL 61558	6 000.00 €	6 932.75 €	11 500.00 €	4 451.30 €	- €
6156	MAINTENANCE INFORMATIQUE	5 500.00 €	5 325.30 €	5 500.00 €	5 285.77 €	
	MAINTENANCE COPIEUR + MEDIATHEQUE	5 500.00 €	4 937.98 €	5 500.00 €	2 181.42 €	
	MAINTENANCE TELEPHONIE	670.00 €	654.78 €	675.00 €	672.86 €	
	MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR	500.00 €	1 108.80 €	2 200.00 €		
	MAINTENANCE PANNEAU ELECTRONIQUE	950.00 €		950.00 €		
	MAINTENANCE BORNES INCENDIE (1 an sur 2)	900.00 €	882.00 €			
	VERITAS	5 000.00 €		10 000.00 €	4 489.09 €	
	VERIFICATION EQUIPEMENTS SPORTIFS (total)	600.00 €	420.00 €			
	PARATONNERRE	150.00 €		420.00 €	133.37 €	
	MAINTENANCE ASCENSEUR	1 755.00 €	1 107.51 €	1 900.00 €	743.53 €	
	MAINTENANCE ALARME ST	250.00 €	240.00 €	250.00 €	216.00 €	
	MAINTENANCE CLOCHES	600.00 €		1 200.00 €	577.86 €	
	TOTAL 6156	22 375.00 €	14 676.37 €	28 595.00 €	14 299.90 €	- €
6161	ASSURANCES	15 400.00 €	15 349.33 €	14 000.00 €	13 952.76 €	
	TOTAL 6161	15 400.00 €	15 349.33 €	14 000.00 €	13 952.76 €	- €
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 000.00 €	540.00 €	2 000.00 €		
	TOTAL 617	2 000.00 €	540.00 €	2 000.00 €	- €	- €
6182	ABONNEMENTS MAIRIE	300.00 €	283.40 €	300.00 €	124.80 €	
	ABONNEMENTS ETAPS			54.00 €	54.00 €	
	ABONNEMENTS BIBLIOTHEQUE	335.00 €	296.35 €	300.00 €		
	TOTAL 6182	635.00 €	579.75 €	654.00 €	178.80 €	- €
6184	FORMATION CERTIPHYTO			600.00 €	600.00 €	
	FORMATION CACES	2 040.00 €	2 040.00 €			
	FORMATION MNS	300.00 €	282.60 €	300.00 €		
	FORMATION EXTINCTEUR			444.00 €	444.00 €	
	FORMATION LOGICIELS			2 808.00 €	1 890.00 €	
	TOTAL 6184	2 340.00 €	2 322.60 €	4 152.00 €	2 934.00 €	- €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 500.00 €	3 426.79 €	2 500.00 €	860.00 €	
	ANIMATIONS MEDIATHEQUE	900.00 €	558.40 €	900.00 €		
	Divers	50 000.00 €		30 000.00 €		
	TOTAL 6188	53 400.00 €	3 985.19 €	33 400.00 €	860.00 €	- €
6225	INDEMN REGISSEURS	500.00 €	44.98 €	100.00 €		
	TOTAL 6225	500.00 €	44.98 €	100.00 €	- €	- €
6226	HONORAIRES DIVERS	1 000.00 €	1 190.00 €	1 000.00 €	170.00 €	
	TOTAL 6226	1 000.00 €	1 190.00 €	1 000.00 €	170.00 €	- €
6227	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	3 000.00 €		3 000.00 €		
	TOTAL 6227	3 000.00 €	- €	3 000.00 €	- €	- €
6231	ANNONCES	200.00 €	1 327.06 €	1 000.00 €		
	TOTAL 6231	200.00 €	1 327.06 €	1 000.00 €	- €	- €
6232	SAPINS	1 200.00 €	1 160.00 €	1 550.00 €	1 544.40 €	
	FEU D'ARTIFICE + REPAS	2 650.00 €		3 350.00 €		
	COLIS DE NOEL	3 500.00 €	1 894.70 €	3 500.00 €	1 534.00 €	
	DIVERS	1 000.00 €	868.76 €	1 000.00 €		
	VINS D'HONNEUR RECEPTIONS	2 000.00 €	2 285.09 €	2 500.00 €	369.54 €	
	TOTAL 6232	10 350.00 €	6 208.55 €	11 900.00 €	3 447.94 €	- €
6237	publications (journal communal)	4 500.00 €	3 551.20 €	4 500.00 €	1 387.60 €	
	TOTAL 6237	4 500.00 €	3 551.20 €	4 500.00 €	1 387.60 €	- €
6256	MISSIONS	2 000.00 €	438.76 €	1 000.00 €		
	TOTAL 6256	2 000.00 €	438.76 €	1 000.00 €	- €	- €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 000.00 €	895.90 €	2 000.00 €	1 138.82 €	
	TOTAL 6261	2 000.00 €	895.90 €	2 000.00 €	1 138.82 €	- €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	12 500.00 €	11 768.95 €	12 500.00 €	5 263.37 €	
	TOTAL 6262	12 500.00 €	11 768.95 €	12 500.00 €	5 263.37 €	- €
627	SERVICES BANCAIRES			800.00 €		
	TOTAL 627		- €	800.00 €	- €	- €
6281	CLES VACANCES	570.00 €	570.00 €	595.00 €	595.00 €	
	BINDOC	760.00 €	760.00 €	760.00 €	760.00 €	
	PLATEFORME CDG + RCPD	1 822.00 €	1 822.00 €	1 822.00 €	1 822.00 €	
	ASSOCIATION DES MAIRES	550.00 €	532.06 €	550.00 €		
	UNION DES VILLES TAURINES	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	
	OFFICE TOURISME	69.00 €				
	CAUE	750.00 €	750.00 €	750.00 €	750.00 €	
	4 SAISONS	24.00 €	24.00 €	24.00 €	24.00 €	
	FONDATION DU PATRIMOINE	120.00 €	120.00 €	120.00 €	120.00 €	
	TOTAL 6281	5 165.00 €	5 078.06 €	5 121.00 €	4 547.00 €	- €
6282	INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISES	600.00 €	549.86 €	600.00 €		
	TOTAL 6282	600.00 €	549.86 €	600.00 €	- €	- €
	NETTOYAGE LOCAUX	3 500.00 €	2 644.80 €	2 750.00 €		
	TOTAL 6283	3 500.00 €	2 644.80 €	2 750.00 €	- €	- €
6288	Autres services extérieurs	1 000.00 €	234.27 €	300.00 €	142.17 €	
	Divers					
	TOTAL 6288	1 000.00 €	234.27 €	300.00 €	142.17 €	- €
63512	TAXES FONCIERES	21 000.00 €	21 714.00 €	24 000.00 €		
	TOTAL 63512	21 000.00 €	21 714.00 €	24 000.00 €	- €	- €
63513	TAXE D'HABITATION	2 800.00 €	2 438.00 €	2 800.00 €		
	TOTAL 63513	2 800.00 €	2 438.00 €	2 800.00 €	- €	- €
637	Autres impôts	1 000.00 €	230.40 €	1 000.00 €	273.60 €	
	TOTAL 637	1 000.00 €	230.40 €	1 000.00 €	273.60 €	- €
	TOTAL CHAPITRE 011	697 117.00 €	336 223.04 €	810 660.00 €	166 644.60 €	9 132.95 €

-Sur la partie autre charges, les indemnités des élus ont été de 52 873.52€ au lieu de 57 000€ à la suite d'une démarche originale de l'ensemble des élus qui ont souhaité prendre en charge l'installation mobile d'une patinoire pour les fêtes de Noël.

		BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022
O12	PERSONNEL	724 195.00 €	619 586.65 €	785 956.74 €	128 499.36 €
6218	Autre personnel extérieur	32 000.00 €	20 033.23 €	48 000.00 €	4 368.67 €
6332	FNAL	500.00 €	338.56 €	500.00 €	57.92 €
6336	Centre de Gestion et CNFPT	9 200.00 €	8 529.59 €	9 500.00 €	1 617.13 €
6338	URSSAF (CSA agents + élus)	1 500.00 €	1 034.14 €	1 500.00 €	177.05 €
6411	Titulaires	420 000.00 €	359 516.41 €	440 000.00 €	60 076.77 €
6413	Non titulaires	15 000.00 €	41 883.42 €	35 000.00 €	11 040.24 €
6415	Indemnités inflation			1 100.00 €	1 100.00 €
6451	URSSAF (PP + AT + AF)	60 000.00 €	60 184.29 €	65 000.00 €	9 030.80 €
6453	Caisse de retraite (PP + RAFP+ ATACL)	105 000.00 €	97 050.84 €	105 000.00 €	16 558.00 €
6454	pole emploi	1 000.00 €	1 698.09 €	2 000.00 €	451.21 €
6455	Assurance statutaire	23 315.00 €	23 312.65 €	20 750.00 €	20 726.27 €
6458	CNAS	3 180.00 €	3 674.67 €	3 180.00 €	2 968.00 €
6475	Médecine du travail (tous les 2 ans)	500.00 €	120.00 €	500.00 €	
6478	Participation employeur	3 000.00 €	2 210.76 €	3 000.00 €	327.30 €
6478	Autres charges	50 000.00 €		50 926.74 €	
65	AUTRES CHARGES	221 052.00 €	212 198.80 €	237 435.00 €	89 289.54 €
6531	Elus	57 000.00 €	52 873.52 €	57 000.00 €	9 478.70 €
6533	Retraite élus	3 000.00 €	2 972.46 €	3 500.00 €	405.78 €
6534	Cotisation de sécurité sociale Maire-délégué	2 500.00 €	1 879.38 €	2 000.00 €	328.38 €
6535	Formation élu	2 000.00 €	1 091.35 €	2 000.00 €	- €
6536	Frais de représentation du maire	4 800.00 €	4 400.00 €	5 200.00 €	1 200.00 €
65372	Cotisation fonds financement allocation fin de mandata	150.00 €	110.78 €	150.00 €	
6553	SDIS	62 650.00 €	62 647.40 €	63 255.00 €	63 252.69 €
6541	Pertes sur créance				
65548	PETR Val d'Adour	12 000.00 €	9 772.66 €	12 000.00 €	9 795.65 €
65548	ORANGE	1 188.00 €	1 186.22 €	1 730.00 €	
65548	C.C.A.A. - CISAA			12 000.00 €	
65548	Syndicat Energie	21 862.00 €	21 861.39 €	22 900.00 €	4 828.34 €
6574	Subventions	53 402.00 €	53 402.00 €	55 200.00 €	
65888	autres charges de gestion courante	500.00 €	1.64 €	500.00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	52 230.00 €	52 227.44 €	50 862.00 €	12 284.11 €
66111	Intérêts	52 230.00 €	52 227.44 €	50 862.00 €	12 284.11 €
668	Autres charges financières				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	58 800.00 €	9 259.81 €	46 690.00 €	40.00 €
6711	Intérêts moratoires	500.00 €		500.00 €	
6718	Autres charges exceptionnelles			40	40
673	titres annulés		17.51 €		
6748	Autres subventions exceptionnelles	8 300.00 €	9 242.30 €	6 150.00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	50 000.00 €		40 000.00 €	
14	ATTENUATION DE PRODUITS	6 045.00 €	6 045.00 €	4 175.00 €	4 175.00 €
701249	reversement redevance pollution				
7391172	Dégrèvement TH sur log vacants	307	307		
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	1563	1563		
7391178	Restitution TFNB				
739211	Attribution de compensation				
739221	FNGIR	4 175.00 €	4 175.00 €	4 175.00 €	4 175.00 €
739223	FPIC				
O42	OPERATIONS D ORDRE	42 505.00 €	72 882.85 €	43 506.00 €	- €
6811	Dotation aux amortissements	42 505.00 €	42 504.45 €	42 505.00 €	
6817	Dotation aux provisions pour créances douteuses			1 001.00 €	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		30 378.40 €		
676	Différences sur réalisations				
O23	VIREMENT DE SECTIONS	936 611.00 €		785 818.76 €	
22	DEPENSES IMPREVUES	100 000.00 €		150 000.00 €	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 838 555.00 €	1 308 423.59	2 915 103.50	400 932.61

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	Réalisé
011 - Charges à caractère général	249 199.00 €	45 628.06 €
012 - Charges de personnel	20 000 €	17 110.50 €
014 - Atténuations de produits	20 000 €	12 679.96 €
65 - Autres charges de gestion courante	140 000.00 €	140.87 €
66 - Charges financières	16 283.27 €	4 778.85 €
67 - Charges exceptionnelles	13 001 €	6 478.16 €
022 - Dépenses imprévues	20 000 €	- €
023 - Virement de sections	100 000 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	74 955.99 €	74 955.99 €
TOTAL	653 439 €	161 772.39 €
RECETTES	Prévu	Réalisé
70 - Produits prestations services	187 250.00 €	213 635.32
74 - Dotations, subventions	14 449.72 €	12 635.83
75 - Autres produits de gestion courante	0 €	846.04
77- Produits exceptionnels		
042 - Opérations d'ordre entre sections	26 315 €	26 314.34
002 - Résultat de fonctionnement reporté	425 424.28 €	
TOTAL	653 439 €	253 431.53

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	Réalisé
23 - Immobilisations en cours	184 981.65 €	10 780.28 €
21 - Immobilisations corporelles	200 155.35 €	6 184.80 €
20 - Immobilisations incorporelles	50 000 €	
16 - Emprunts	42 959 €	26 170.32 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	26 315 €	26 314.34 €
041 - Intégration étude	2 466 €	1 972.80 €
TOTAL	506 877.00 €	71 422.54 €
RECETTES	Prévu	Réalisé
13 - Subvention d'investissement	85 269.80 €	
10 - FCTVA	4 929.72 €	2 172.92 €
021 - Virement de section	100 000.00 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	74 955.99 €	74 955.99 €
041 - Intégration étude	2 466.00 €	1 972.80 €
001 - Solde d'exécution investissement reporté	239 255.49 €	
TOTAL	506 877.00 €	79 101.71 €

BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Prévu
011 - Charges à caractère général	354 095.19 €
012- Charges de personnel	20 000 €
014 - Atténuations de produits	20 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	170 500.00 €
66 - Charges financières	15 545.74 €
67 - Charges exceptionnelles	12 000.00 €
68 - Dotations aux provisions	39 500.00 €
022 - Dépenses imprévues	20 000 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	72 928.87 €
021 - Virement de section	0 €
TOTAL	724 570 €
RECETTES	Prévu
70 - Produits prestations services	187 250.16 €
74 - Dotations, subventions	5 425.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	26 315 €
002 - résultat de fonctionnement reporté	505 579.64 €
TOTAL	724 570 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Prévu
23 - Immobilisations en cours	133 136.65 €
20 - Immobilisations incorporelles	50 000 €
21 - Immobilisations corporelles	167 522.35 €
16 - Emprunts	26 891 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	26 315 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €
TOTAL	403 865.00 €
RECETTES	Prévu
10 - FCTVA	500.07 €
13 - Subvention d'investissement	85 269.80 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	72 928.87 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
Virement de section	0.00 €
001 - Solde d'exécution investissement reporté	245 166.26 €
TOTAL	403 865.00 €

A la conclusion de présentation du Compte Administratif Communal et du Compte Administratif du budget assainissement, Monsieur le maire quitte la salle pour le vote des Comptes Administratif.

Monsieur BASTROT prend la parole et fait procéder aux votes des comptes administratifs 2021. Aucune objection, les comptes administratifs sont votés par le conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur Le Maire rejoint ensuite l'assemblée.

01- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE**

DEL2022-14

7.1-05

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient de statuer :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Sur la comptabilité des valeurs inactives

Ainsi fait et délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 15 avril 2022

Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022.

Christophe TERRAIN

Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022

Le Maire

02- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE**

DEL2022-15

7.1-06

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient de statuer :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Sur la comptabilité des valeurs inactives

Ainsi fait et délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 15 avril 2022

Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022.

Christophe TERRAIN

Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire précise que lors de la visite de l'inspecteur divisionnaire, il nous a été demandé de prévoir sur le budget assainissement des lignes de provisions car nous avons plus de 40 000€ de factures assainissement impayées depuis 2019. Monsieur le Maire précise que seul le trésor public peut procéder aux relances. Nous ne connaissons même pas les montants impayés et les personnes concernées.

Aucunes objections, le compte administratif du budget assainissement est voté par le conseil municipal à l'unanimité.

3- VENTE DES BATIMENTS DES ANCIENS ABATTOIRS

« Madame BAUDUZ quitte la salle car elle est concernée directement par cette vente.

Monsieur Le Maire précise que nous devons prévoir lors de la vente, un délai d'un an pour effectuer des travaux qui concerne le déplacement des réseaux des installations sportives qui se situent dans la petite cour de l'ancien club-house du tennis ». Les frais notariés seront pris en charge par les acquéreurs.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-16

3.2-02

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : VENTE DES BATIMENTS DES ANCIENS ABATTOIRS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en vente des bâtiments des anciens abattoirs, cadastrés AC 100, situés au 112 et 102 allée du 19 mars 1962 à Riscle d'une superficie de 640 m² au total.

La rédaction de l'acte de vente serait confiée à l'étude de Maître Gabriel, Notaire à Riscle.

Madame BAUDUZ Morgane étant elle-même l'acheteur, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à 19 voix pour dont 3 procurations, la Conseil Municipal décide :

- De se prononcer en faveur de la vente de la parcelle AC 100 précitée au profit de Madame BAUDUZ Morgane et de Monsieur LACASSIN Stéphane au prix de 95 000€
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 15 avril 2022
Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022
Le Maire

4- EMPRUNT AVEC LE CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE POUR FINANCER LES TRAVAUX DE REFECTION DE GOULOTTES DE LA PISCINE MUNICIPALE

Monsieur Le Maire précise qu'à la suite du marché renégocié, les travaux de la piscine qui auraient dû débiter ce mois-ci, ne pouvant s'achever sans incident de chantier qu'au 14 juillet. Voulant éviter un risque de d'ouverture plus tardive dans la saison d'estivale, il a été demandé à l'entreprise de commencer les travaux en septembre et d'éventuellement de stocker les matériaux nécessaires à la réfection dans le but d'éviter une inflation tarifaire des matériaux. L'entreprise ne souhaitant pas effectuer le stockage des matériaux, nous a proposé de caper la hausse des prix , à un niveau de 2% maximum ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-18
7.3-02

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.
Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : EMPRUNT AVEC LE CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE POUR FINANCER LES TRAVAUX DE REFECTION DE GOULOTTES DE LA PISCINE MUNICIPALE

Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection des goulottes de la piscine municipale laissent un reste à charge pour la commune de 295 000€ à ce-jour. Afin de régler le solde de l'opération, il propose d'effectuer un emprunt à hauteur de 300 000€.

En vue de contracter cet emprunt, une consultation a été effectuée auprès de 4 organismes bancaires :

- Le Crédit Agricole d'Aquitaine
- Le Banque Populaire Occitane
- Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
- La Banque Postale

Après analyses des 2 propositions reçues, il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour un montant de 300 000€ avec une échéance mensuelle sur une durée de 10 ans au taux fixe de 0.97%.

Après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De recourir à l'emprunt de 300 000 € sur une durée de 10 ans au taux fixe de 0.97%, échéance annuelle auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de prêt et tout document se rapportant à cette décision

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Certifié exécutoire le 15 avril 2022
Transmis en S. Préfecture le 15 avril 2022
Affiché le 15 avril 2022

5- EMPRUNT AVEC LE CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE POUR FINANCER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FOIRAIL ET DE LA RUE LEBRERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-17

7.3-01

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : EMPRUNT AVEC LE CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE POUR FINANCER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FOIRAIL ET DE LA RUE LEBRERE

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement de la place du foirail et de la rue Lebrère laissent un reste à charge pour la commune de 300 000€. Afin de régler le solde de

l'opération, il propose d'effectuer un emprunt à hauteur de 150 000€ et d'autofinancer 150 000€.

En vue de contracter cet emprunt, une consultation a été effectuée auprès de 4 organismes bancaires :

- Le Crédit Agricole d'Aquitaine
- Le Banque Populaire Occitane
- Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
- La Banque Postale

Après analyses des 2 propositions reçues, il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour un montant de 150 000€ avec une échéance mensuelle sur une durée de 10 ans au taux fixe de 0.87%.

Après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, le conseil municipal décide :

- De recourir à l'emprunt de 150 000 € sur une durée de 10 ans au taux fixe de 0.87%, échéance annuelle auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de prêt et tout document se rapportant à cette décision

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Certifié exécutoire le 15 avril 2022
Transmis en S. Préfecture le 15 avril 2022
Affiché le 15 avril 2022

06- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-19

7.2- 01

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2022

La réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

A l'issue de l'année 2020, 80% des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur les résidences principales au niveau national, suite à trois années de baisses successives.

En 2021, les 20% restants ont bénéficié d'un dégrèvement de 30% sur leur cotisation, puis 65% en 2022 et enfin 100% en 2023.

En 2021 et 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçues au profit du budget de l'Etat. Depuis 2020, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Elles n'en voteront pas non plus cette année.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune.

Il est prévu que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition. Il est rappelé à cet effet que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à +0.2% pour 2021.

En dépit de cette période d'ajustement, la loi autorise les communes à faire varier leurs taux, en particulier leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, à la suite d'un réaménagement des différentes règles de lien.

VU la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité et les textes subséquents ;

VU la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et notamment son article 16 ;

VU la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, et notamment ses articles 8 et 29

VU le code général des impôts et notamment son article 1639A,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a pour conséquence que les communes n'ont plus à voter de taux de taxe d'habitation ;

Considérant le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, ayant pour conséquence que ces dernières devront délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal en 2020 (35.65%) et du taux départemental de 2020 (33.85%)

Considérant la nécessité de faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions de la commune relatives aux taux d'impositions directes locales perçues à son profit ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, vote pour l'année 2022 ainsi qu'il suit les taux des contributions directes locales :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 69.20% afin de tenir compte du souhait de la communauté de communes Armagnac Adour d'augmenter sa fiscalité. Ce taux ne tient pas compte du lissage en cours depuis 2019 suite à la création de la commune nouvelle de Riscle.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93.21%.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 15 avril 2022

Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022

Christophe TERRAIN

Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE**

DEL2022-20

7.1-07

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur BASTROT Philippe, 1er adjoint, préside la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal arrêté comme suit :

Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses :</u> Prévus : 2 838 555.00€ Réalisés : 1 308 423.59€	<u>Dépenses :</u> Prévus : 3 293 242.00€ Réalisés : 1 792 040.81€ Restes à réaliser : 159 996.80€
<u>Recettes :</u> Prévus : 2 838 555.00€ Réalisés : 1 773 048.36€	<u>Recettes :</u> Prévus : 3 293 242.00€ Réalisés : 1 313 110.20€ Restes à réaliser : 353 749.88€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 678 930.61€

Fonctionnement : 464 624.77€

Résultat global : -214 305.84€

Ainsi fait et délibéré à 19 voix pour dont 3 procurations à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 15 avril 2022
Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE**

DEL2022-21

7.1-08

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur BASTROT Philippe, 1er adjoint, préside la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 du budget assainissement arrêté comme suit :

Exploitation	Investissement
<u>Dépenses :</u> Prévus : 653 439.00€ Réalisés : 161 772.39€	<u>Dépenses :</u> Prévus : 506 877.00€ Réalisés : 71 422.54€ Restes à réaliser : 33 136.65€
<u>Recettes :</u> Prévus : 653 439.00€ Réalisés : 253 431.53€	<u>Recettes :</u> Prévus : 506 877.00€ Réalisés : 79 101.71€ Restes à réaliser : 85 269.80€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 7 679.17€

Fonctionnement : 91 659.14€

Résultat global : 99 338.31€

Ainsi fait et délibéré à 19 voix pour dont 3 procurations à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 15 avril 2022
Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022
Le Maire

COMMUNE DE RISCLE
BUDGET GENERAL

DEL2022-22

7.1-09

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES	
SEANCE	CONVOCACTION	EN EXERCICE	PRESENTS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
14 avril 2022	10 avril 2022	23	17	20	20	0

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Héléne, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

Le Conseil Municipal de Riscle, réuni le sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	A	464 624.77 €
Egal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion		
Report à nouveau	B	1 198 825.43 €
(solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)		
Résultat de fonctionnement cumulé	A + B	1 663 450.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution	C	-578 060.78 €
(avec les résultats antérieurs)		
Soldes des restes à réaliser	D	193 753.08 €
Excédent de financement total	E = C + D	-384 307.70 €

Rappel : Virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice correspondant au compte administratif ci-dessus :

Décide d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 384 307.70€

2°) Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire

002 « Excédent de fonctionnement reporté »	1 279 142.50 €
--------------------------------------------	-----------------------

Certifié exécutoire par le Maire,

Pour extrait conforme,

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

et de la publication le 15 avril 2022

Christophe TERRAIN,
Maire de Riscle

COMMUNE DE RISCLE
ASSAINISSEMENT

DEL2022-23
7.1-10

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES	
SEANCE	CONVOCATION	EN EXERCICE	PRESENTS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
14 avril 2022	10 avril 2022	23	17	20	20	0

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.
Julie MARTIN assistait à la réunion.

Le Conseil Municipal de Riscle, réuni le 14 avril 2022 sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	A	80 155.36 €
Egal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion		
Report à nouveau	B	425 424.28 €
(solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)		
Résultat de fonctionnement cumulé	A + B	505 579.64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution	C	246 934.66 €
(avec les résultats antérieurs)		
Soldes des restes à réaliser	D	52 133.15 €
Excédent de financement total	E = C + D	299 067.81 €

Rappel : Virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice correspondant au compte administratif ci-dessus : 100 000€

Décide d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0€

2°) Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire

002 « Excédent de fonctionnement reporté »	505 579.64 €
--------------------------------------------	---------------------

Certifié exécutoire par le Maire,

Pour extrait conforme,

Compte tenu de la transmission

11- BUDGET COMMUNAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire précise que le budget a bien pris en compte les augmentations du cout de l'énergie. Le budget ayant été travaillé avec Julie Martin (Agent comptable) et Mme FLOGNY Marie-Claire (élue en charge des finances)

Concernant les charges du personnel, le montant prévisionnel augmente du fait de la mise du jour des points d'indices d'une grande partie des agents et de l'arrivée de Séverine PIERRE qui a un indice supérieur à Julie Carrère, précédente DGS.

De plus nous avons un agent technique en arrêt maladie depuis bientôt trois mois et afin de pouvoir effectuer palier au roulement de travail, nous avons fait aux Quatre Saisons pour son remplacement.

Sur la partie CISAA, nous avons inscrit une participation de 6€/habitant pour le centre de santé.

Nous regarderons également les subventions des associations. Pour les associations qui bénéficie des prestations du moniteur des sports, elles payent une participation du cout salarial de l'agent qui leur est compensé et reversé en partie en subvention.

Monsieur le Maire précise que nous sommes sur des exercices ou les lignes dédiées aux subventions sont à un niveau des plus élevé mais en cohérence avec le niveau d'investissement.

Nous avons des programmes bien accompagnés et bénéficions d'aides bonifiées grâce à notre démarche de fusion. Ces avantages vont s'estomper à moins que Petites Villes de Demain prenne le relais sur ce type d'accompagnement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-24

7.1-11

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur Terrain Christophe vote le budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget communal à l'unanimité et prévoit la répartition des crédits suivantes :

Fonctionnement

Dépenses : Budgétisé : 2 915 103.50€
011 - Charges à caractère général : 810 660€
012 - Charges de personnel : 785 956.74€
014 - Atténuation de produits : 4 175€
65 - Autres charges de gestion courante : 237 435€
66 - Charges financières : 50 862€
67 - Charges exceptionnelles : 46 690€
022 - Dépenses imprévues : 150 000€
042 - Opérations d'ordre entre sections : 43 506€
Virement de section : 785 818.76€

Recettes : Budgétisé : 2 915 103.50€
70 - Produits prestations services : 53 700€
73 - Impôts et taxes : 1 034 112€
74 - Dotations, subventions : 472 304€
75 - Autres produits de gestion courante : 26 340€
77 - Produits exceptionnels : 1 000€
013 - Atténuations de charges : 6 000€
042 - Opérations d'ordre entre sections : 42 505€
002 - Résultat de fonctionnement reporté : 1 279 142.50€

Investissement

Dépenses : Budgétisé : 3 125 403.54€
23 - Immobilisations en cours : 1 555 238.96€
20 - Immobilisations incorporelles : 200 047.61€
21 - Immobilisations corporelles : 471 973.19€
16 - Emprunts : 166 098€
040 - Opérations d'ordre entre sections : 42 505€
041 - Intégration des frais d'études : 111 480€
001 - Solde d'exécution reporté : 578 060.78€

Recettes : Budgétisé : 3 125 403.54€
10 - Dotations : 29 638.20€
13 - Subvention d'investissement : 1 173 050.88€
16 - Emprunt : 450 930€
1068 - Excédent de fonctionnement : 261 942.47€
21 - Immobilisations corporelles : 3 400€
024 - Produit de cession : 144 273€
040 - Opérations d'ordre entre sections : 42 505€
041 - Intégration des frais d'études : 111 480€
Virement de section : 785 818.76€

Ainsi fait et délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 15 avril 2022
Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022
Le Maire

Le Maire

		BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022
O12	PERSONNEL	724 195.00 €	619 586.65 €	785 956.74 €	128 499.36 €
6218	Autre personnel extérieur	32 000.00 €	20 033.23 €	48 000.00 €	4 368.67 €
6332	FNAL	500.00 €	338.56 €	500.00 €	57.92 €
6336	Centre de Gestion et CNFPT	9 200.00 €	8 529.59 €	9 500.00 €	1 617.13 €
6338	URSSAF (CSA agents + élus)	1 500.00 €	1 034.14 €	1 500.00 €	177.05 €
6411	Titulaires	420 000.00 €	359 516.41 €	440 000.00 €	60 076.77 €
6413	Non titulaires	15 000.00 €	41 883.42 €	35 000.00 €	11 040.24 €
6415	Indemnités inflation			1 100.00 €	1 100.00 €
6451	URSSAF (PP + AT + AF)	60 000.00 €	60 184.29 €	65 000.00 €	9 030.80 €
6453	Caisse de retraite (PP + RA FP+ ATACL)	105 000.00 €	97 050.84 €	105 000.00 €	16 558.00 €
6454	pole emploi	1 000.00 €	1 698.09 €	2 000.00 €	451.21 €
6455	Assurance statutaire	23 315.00 €	23 312.65 €	20 750.00 €	20 726.27 €
6458	CNAS	3 180.00 €	3 674.67 €	3 180.00 €	2 968.00 €
6475	Médecine du travail (tous les 2 ans)	500.00 €	120.00 €	500.00 €	
6478	Participation employeur	3 000.00 €	2 210.76 €	3 000.00 €	327.30 €
6478	Autres charges	50 000.00 €		50 926.74 €	
65	AUTRES CHARGES	221 052.00 €	212 198.80 €	237 435.00 €	89 289.54 €
6531	Elus	57 000.00 €	52 873.52 €	57 000.00 €	9 478.70 €
6533	Retraite élus	3 000.00 €	2 972.46 €	3 500.00 €	405.78 €
6534	Cotisation de sécurité sociale Maire-délégué	2 500.00 €	1 879.38 €	2 000.00 €	328.38 €
6535	Formation élu	2 000.00 €	1 091.35 €	2 000.00 €	- €
6536	Frais de représentation du maire	4 800.00 €	4 400.00 €	5 200.00 €	1 200.00 €
65372	Cotisation fonds financement allocation fin de mandata	150.00 €	110.78 €	150.00 €	
6553	SDIS	62 650.00 €	62 647.40 €	63 255.00 €	63 252.69 €
6541	Pertes sur créance				
65548	PETR Val d'Adour	12 000.00 €	9 772.66 €	12 000.00 €	9 795.65 €
65548	ORANGE	1 188.00 €	1 186.22 €	1 730.00 €	
65548	C.C.A.A. - CISAA			12 000.00 €	
65548	Syndicat Energie	21 862.00 €	21 861.39 €	22 900.00 €	4 828.34 €
6574	Subventions	53 402.00 €	53 402.00 €	55 200.00 €	
65888	autres charges de gestion courante	500.00 €	1.64 €	500.00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	52 230.00 €	52 227.44 €	50 862.00 €	12 284.11 €
66111	Intérêts	52 230.00 €	52 227.44 €	50 862.00 €	12 284.11 €
668	Autres charges financières				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	58 800.00 €	9 259.81 €	46 690.00 €	40.00 €
6711	Intérêts moratoires	500.00 €		500.00 €	
6718	Autres charges exceptionnelles			40	40
673	titres annulés		17.51 €		
6748	Autres subventions exceptionnelles	8 300.00 €	9 242.30 €	6 150.00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	50 000.00 €		40 000.00 €	
14	ATTENUATION DE PRODUITS	6 045.00 €	6 045.00 €	4 175.00 €	4 175.00 €
701249	reversement redevance pollution				
7391172	Dégrèvement TH sur log vacants	307	307		
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	1563	1563		
7391178	Restitution TFNB				
739211	Attribution de compensation				
739221	FNGIR	4 175.00 €	4 175.00 €	4 175.00 €	4 175.00 €
739223	FPIC				
O42	OPERATIONS D ORDRE	42 505.00 €	72 882.85 €	43 506.00 €	- €
6811	Dotation aux amortissements	42 505.00 €	42 504.45 €	42 505.00 €	
6817	Dotation aux provisions pour créances douteuses			1 001.00 €	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		30 378.40 €		
676	Différences sur réalisations				
O23	VIREMENT DE SECTIONS	936 611.00 €		785 818.76 €	
22	DEPENSES IMPREVUES	100 000.00 €		150 000.00 €	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 838 555.00 €	1 308 423.59	2 915 103.50	400 932.61

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions à l'assemblée.

Catégorie	Nom de la structure	Demande d'attribution 2022	Attribution 2022	Attribution en attente
SOCIAL / SECOURS	A.D.M.R			
SOCIAL / SECOURS	ADPC - ANTENNE DE RISCLE - PROTECTION CIVILE 32	800	800	
CULTURE / LOISIRS	AMICALE D'ARTS PLASTIQUE	400	100	
SOCIAL / SECOURS	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	4500	4500	
SPORT	AMICALE DES SUPPORTERS DE LA JSR	250	200	
SANTE	APSAG	200	200	
EDUCATION	ASS, AUTONOMES PARENTS D'ELEVES			
EDUCATION	Association Sportive et Culturelle du LPA			
ENVIRONNEMENT	ASS DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRE DE RISCLE	1000		
SPORT	BASKET CLUB FEMIMIN	5500	5500	
SPORT	BOULE AMICALE RISCLOISE	500	300	
CULTURE / LOISIRS	CERCLE D'ECHECS RISCLOIS	500	400	
CULTURE / LOISIRS	CHORALE CRESCENDO	200	200	
CULTURE / LOISIRS	CLUB ALPHA	300	300	
CULTURE / LOISIRS	CLUB TAURIN	1000	500	650
SPORT	COLLEGE - UNSS	300	300	
ECONOMIE	COMITE DE FOIRE DE RISCLE	1000	1000	
ANCIENS COMBATTANTS	COMITE GERSOIS DE LA MÉMOIRE DES ANCIENS COMBATTANTS	0		
CULTURE / LOISIRS	COMITE DE JUMELAGE			
FESTIVITES	COMITE DES FETES DE CANNET	1000	1000	
FESTIVITES	COMITE DES FETES DE LA MENOUE			
FESTIVITES	COMITE DES FETES DE RISCLE			5000
SPORT	CYCLO CLUB MADIRANAIS	350	350	
EDUCATION	COOPERATIVE SCOLAIRE COLLEGE	1000	1000	
CULTURE / LOISIRS	ECHOS DE L'ADOUR	4000	3500	

CULTURE / LOISIRS	FESTILIVRES			
ANCIENS COMBATTANTS	FNACA ST GERME LELIN RISCLE		150	
SPORT	FOOTBALL CLUB RISCLOIS	4000	3000	
SPORT	FOUS DU VOLANT	100	100	
FESTIVITES	FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE	800	800	
SPORT	GYM PLUS	1000	800	
CULTURE / LOISIRS	ITALIADOUR			
SPORT	J.S.R. RUGBY	9000	6800	
SPORT	J.S.R. RUGBY URBR			
SPORT	JUDO CLUB RISCLOIS	1200	1200	
TOURISME	OALTAA			
SOCIAL / SECOURS	L'ARC EN CIEL	400	300	
SPORT	LES GARS LAIDS DE L'ADOUR			
SPORT	LES RAYONS DE LA VALLEE	200	200	
CULTURE / LOISIRS	LOS ANCIANS DEL LICEU DE RISCLE			
SOCIAL / SECOURS	LES RESTAURANTS DU CŒUR			
CULTURE / LOISIRS	LOUS ESBERITS DE L'ADOU			
ENVIRONNEMENT	MOULINET RISCLOIS	200	200	
ENVIRONNEMENT	PIERRE ET TERRE	500	200	
CULTURE / LOISIRS	PIX'ADOUR	100	100	
SPORT	PLANET DANSE			
CULTURE / LOISIRS	PLUS-K-DAN-C			
	REMUE MENINGES DU VAL D'ADOUR			
ECONOMIE	RISCL'EVOLUTION - COMMERCANTS	2000	1200	
ENVIRONNEMENT	SAINT-HUBERT RISCLOISE	800	800	
SOCIAL / SECOURS	SECOURS CATHOLIQUE			
SPORT	SALSA CAMPO		500	
SPORT	SKI CLUB RISCLOIS	4500	500	
ENVIRONNEMENT	SOCIETE DE CHASSE DE DIANE (CANNET)		200	
SOCIAL / SECOURS	SOL'ADOUR	350	300	
CULTURE / LOISIRS	SPIRALE			
CULTURE / LOISIRS	SWING MANOUCHE 32			
SPORT	USP SOLEIL LEVANT			
	SWING MANOUCHE 32			
CULTURE / LOISIRS	TENDIDO RISCLOIS	4500	3000	500

SPORT	TENNIS CLUB RISCLOIS	3250	800	
SPORT	VOLLEY CLUB			
EDUCATION	UNESCO	1000	500	

12- BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-25

7.1-12

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de M Terrain Christophe vote le budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget assainissement et prévoit la répartition des crédits suivante :

Fonctionnement

Dépenses : Budgétisé : 724 569.80€

011 - charges à caractère général : 354 095.19€

012 - charges de personnel : 20 000€

014 - Atténuation de produits : 20 000€

65 - Autres charges de gestion courante : 140 000€

66 - charges financières : 15 545.74€

67 - charges exceptionnelles : 12 000€

68 - Dotation aux provisions : 39 500€

022 - dépenses imprévues : 20 000€

042 - opérations d'ordre entre sections : 72 928.87€

Recettes : Budgétisé : 724 569.80€

70 - Produits prestations services : 187 250.16€

74 - dotations, subventions : 5 425.00€

042 - opérations d'ordre entre sections : 26 315€

002 - résultat de fonctionnement reporté : 505 579.64€

Investissement

Dépenses : Budgétisé : 403 865€

23 - Immobilisations en cours : 133 136.65€

20 - Immobilisations incorporelles : 50 000.00€

21 - immobilisations corporelles : 167 522.35€

16 - emprunts : 26 891.00€

040 – opérations d'ordre entre sections : 26 315€

Recettes : Budgétisé : 403 865€
10 – FCTVA : 500.07€
13 – Subvention d'investissement : 85 269.80€
040 – opérations d'ordre entre sections : 72 928.87€
001 – solde d'exécution reporté : 245 166.26€
Virement de section : 100 000€

Ainsi fait et délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 15 avril 2022
Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022

13- ANNULATION TITRES COMMUNAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-26 7.1-13

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.
Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : ANNULATION TITRES COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux titres de recette ont été émis à tort. Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'annulation de ces titres :

ANNULATION TITRES :

- TITRE 41/2022 : chauffage halle SWING MANOUCHE – 50€ (dysfonctionnement)
- TITRE 47/2022 : loyer mars 2022 SASU BACHA KEBAB – 350€ (déménagement au mois de février 2022)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, accepte à l'unanimité les annulations proposées et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 15 avril 2022
Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022
Le Maire

14- RECTIFICATIONS FACTURES ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-27 **7.1-14**

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCoubET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.
Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : RECTIFICATIONS FACTURES ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des réclamations concernant la facturation d'assainissement et propose les rectifications suivantes :

ANNULATION 2nd SEMESTRE 2021 :

- FRE 2022-001-000767 TAUZIN Bérangère -157.50€ (refacturer 4 mois à Mme TAUZIN Bérangère et 2 mois à TANGUY- TAUZIN Florian)
-

Après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications proposées.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN

Affiché le 15 avril 2022

Le Maire

15- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE LA MAIRIE AU PROFIT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA DECLARATION DE PAC 2022

DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-28

3.3-01

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE LA MAIRIE AU PROFIT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA DECLARATION DE PAC 2022

Monsieur le Maire de Riscle explique avoir été contacté par la Chambre d'Agriculture du Gers, qui intervient pour le compte de l'entreprise VIVADOUR. Cette dernière souhaite délocaliser ses services pour offrir un service de proximité aux agriculteurs et recherche de locaux sur Riscle pour la déclaration PAC 2022.

La salle n°3 à l'étage de la mairie serait mise à disposition de deux techniciens de la Chambre d'Agriculture du 1er avril au 12 mai 2022 moyennant un loyer de 150€ pour la période d'occupation des locaux.

La Convention de mise à disposition, présentée par Monsieur le Maire, viendrait fixer les modalités d'occupation des locaux et les engagements des partis.

Après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le principe de mise à disposition des locaux précités au profit de la Chambre d'Agriculture
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 15 avril 2022

Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022

Christophe TERRAIN

Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE**

DEL2022-29

1.4-04

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

**OBJET : CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS
ERRANTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de la Commune de renouveler son engagement vers une action de régulation et gestion des chats errants.

Afin de renouveler cette démarche, il propose de signer une convention avec la fondation 30 millions d'amis.

La convention vient fixer les obligations des parties, les conditions financières de l'opération ainsi que les modalités d'information du public.

Le cabinet vétérinaire de Riscle soutien l'opération et a accepté de pratiquer les tarifs associatifs suivants :

- 80€ pour une ovariectomie + tatouage I-CAD
- 60€ pour une castration + tatouage I-CAD

La fondation 30 millions d'ami financera 50% du coût de chaque stérilisation et tatouages, réalisés au cours de la période de validité de la convention, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

L'association Chatatounes de Miélan prêtera à la Commune le matériel de piégeage.

Après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer en faveur de la signature de la convention précitée avec la fondation 30 millions d'amis
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 15 avril 2022

Transmis en Sous-Préfecture le 15 avril 2022

A Riscle, le 15 avril 2022

Christophe TERRAIN

Maire de Riscle

Affiché le 15 avril 2022

17- ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-30

5.7-01

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2017, la communauté de communes Armagnac Adour avait prescrit l'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité du territoire de la communauté de communes.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues aux conseils communautaires du 11 juillet 2019 et du 30 septembre 2019, ainsi que dans les communes membres,

- Inscrire l'accueil de population et la création de nouveaux logements dans un futur maîtrisé
- Renforcer l'identité du territoire Armagnac Adour en préservant ses composantes patrimoniales
- Développer l'économie locale : conforter le potentiel du territoire, valoriser les opportunités d'accueil et profiter des influences exogènes.

L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Par délibération en date du 24 janvier 2022, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et a arrêté le projet de PLUi en application de l'article L.153-14 du code de l'Urbanisme.

Le projet de PLUi arrêté a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles 132-7 et L.153-15 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.101-1 à L.101-3, L.103-6, L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

Vu le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du conseil communautaire le 11 juillet 2019 et le 30 septembre 2019 ;

Vu le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2022-001 du conseil communautaire de la communauté de communes Armagnac Adour portant bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUi ;

Vu le projet de PLUi Armagnac Adour tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Armagnac Adour arrêté le 24 janvier 2022.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Certifié exécutoire le 15 avril 2022
Transmis en S. Préfecture le 15 avril 2022
Affiché le 15 avril 2022

18- DEMANDE DE RETROCESSION D'UNE CONCESSION DU CIMETIERE ET DE SON MONUMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-31 **3.6-03**

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : DEMANDE DE RETROCESSION D'UNE CONCESSION DU CIMETIERE ET DE SON MONUMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame LUCAS Françoise, demeurant 4 parc Xeraco 31150 BRUGUIERES, titulaire de la concession perpétuelle n°683 (lot n° J77), acquise le 13 février 1992, pour un montant de 150 francs soit 34,19€ sise dans le nouveau cimetière

communal et sur laquelle a été posé un monument jamais utilisé à ce-jour, sollicite par courrier en date du 16 mars 2022, sa rétrocession et le remboursement par la commune.

Monsieur le Maire précise que la rétrocession et le remboursement de la concession peuvent être envisagés car Madame LUCAS Françoise a trouvé un acquéreur pour l'emplacement et son monument. La Commune s'engage à jouer un rôle d'intermédiaire en rachetant le monument pour un montant de 1000€ (montant convenu entre les parties) et en le revendant à l'acheteur au même prix.

Il convient donc de se prononcer sur le remboursement intégral de la somme de 34,19€ (trente quatre euro et dix-neuf centimes).

Après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal décide

- De se prononcer en faveur de la demande de Madame LUCAS Françoise
- D'approuver le remboursement de la somme de 34,19€
- D'autoriser Monsieur le Maire à en signer l'acte correspondant, et racheter le monument, réattribuer la concession de terrain et revendre le monument au tarif en vigueur.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe TERRAIN
Maire de Riscle

Certifié exécutoire le 15 avril 2022.
Transmis en S. Préfecture le 15 avril 2022.
Affiché le 15 avril 2022.

19- MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-32
4.1-03

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ Morgane, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, HARTMANN Serge, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, BERGUERIE Jean-Pierre a donné procuration à CASTETS René, BABOU Marie a donné procuration à LUX

Caroline, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline, LESTERLE Jeanne.

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de mutation de la directrice générale des services, il convient de restructurer les services.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7.1,

VU la Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique, et notamment son article 57,

VU la délibération du Conseil Municipal de Riscle du 10/02/2022 modifiant le tableau du personnel à compter du 14 février 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau comme suit, à compter du 01 avril 2022
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOI
Directeur Des Services	1	35	Cadre assurant : la préparation et le suivi des budgets, la mise en œuvre des décisions du Maire, la préparation des Conseils Municipaux, la gestion des ressources humaines, l'organisation des services, les marchés publics, le suivi des contentieux, la veille juridique et règlementaire, la gestion des tâches administratives et techniques diverses	Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Agent comptable et administratif	1	35	Comptabilité, finances, préparation budget, assurances, paye, gestion des procédures de reprise du cimetière, urbanisme, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des rédacteurs
Agent d'accueil	1	31	Accueil, secrétariat, urbanisme, gestion du cimetière et des procédures de reprise de concession, droit de place marché et manifestations, bungalows, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	35	Accueil, secrétariat, urbanisme, cimetière, élections, régie bungalows, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Responsable de la Médiathèque Municipale	1	35	Responsable médiathèque, accueil, communication, responsable de la gestion des collections et de l'organisation d'évènements culturels communaux	Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine
Accueil Médiathèque	1	35	Accueil médiathèque, communication, participation à la gestion des collections et l'organisation d'évènements culturels, secrétariat services techniques, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Educateur Sportif	1	26,75	Enseignement du sport au sein des associations et surveillance piscine encadrement intermédiaire	Cadre d'emplois des éducateurs sportifs

Responsable des services techniques	1	35	Responsable services techniques, encadrement, planification des tâches, surveillance travaux, gestion bâtiments, domaine public, élaboration budget du service	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Responsable adjoint des services techniques	1	35	Responsable adjoint services techniques, entretien station épuration, piscine, entretien domaine public et bâtiments, encadrement intermédiaire	Cadre d'emplois des agents de maîtrise
Agents Techniques Services Techniques de la Commune	4	35	Entretien de la voirie, domaine public, bâtiments communaux, espaces publics, entretien espaces verts,	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Agent polyvalent spécialisé en maçonnerie	1	35	Entretien de la voirie, domaine public, espaces publics, entretien espaces verts, spécialisé en maçonnerie et entretien des bâtiments	Cadre d'emplois des agents de maîtrise

Agents techniques chargés de l'entretien de bâtiments communaux	1	16	Entretien des bâtiments municipaux, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, gîtes, toilettes publiques...	Cadre d'emplois des adjoints techniques
	1	10	Entretien des bâtiments municipaux, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, gîtes, toilettes publiques...	

Après avoir délibéré à 20 voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la modification du tableau du personnel ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2022.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 15 avril 2022
TERRAIN
Transmis en Sous-Préfecture le 15 février 2022
Riscle

A Riscle, le 15 avril 2022
Christophe

Maire de

Affiché le 15 avril 2022
Le Maire

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 22h38